

PROGRAMME

SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL RENOUVELLEMENT



3 JOURS (21 HEURES)



MEMBRES ÉLUS DU CSE



AUCUN PRÉREQUIS



INTRA/INTER -
VISIO/PRÉSENTIEL



OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : ACTUALISER ET APPROFONDIR LES COMPÉTENCES ACQUISES EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL.

CONTENU DÉTAILLÉ

JOUR 1 : ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

- Rôle et missions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- L'évolution réglementaire (Code du travail, jurisprudence)
- Fonctionnement et réunions de la CSSCT (quand elle est obligatoire)
- Moyens d'action et de fonctionnement du CSE
- Les attributions du CSE
- Les documents utiles pour le CSE pour la mission SSCT
- Le statut des membres

JOUR 2 : RISQUES ÉMERGENTS ET THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

- Définition des Accidents du Travail, des Accidents de Trajet et des Maladies Professionnelles et les formalités administratives associées.
- Acteurs de la prévention et responsabilités
- Importance de la veille réglementaire
- Télétravail, TMS, risques psychosociaux
- Risques liés aux nouvelles organisations du travail
- Le délit d'entrave

JOUR 3 : APPROFONDISSEMENT PRATIQUE

- Analyse d'un DUERP
- Simulation d'une enquête
- Méthodologie de l'arbre de causes
- Simulation d'une inspection

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques interactifs
Études de cas concrets issus du terrain
Travaux de groupe
Mises en situation professionnelles

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Supports pédagogiques remis aux stagiaires
Documentation réglementaire
Outils d'analyse des risques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis en début et fin de formation
Quiz et cas pratiques
Évaluation continue lors des échanges

MODALITÉS D'ACCÈS

Accès sous 10 jours après analyse des besoins.

SUIVI ET ASSIDUITÉ

Feuilles d'émargement
Attestation de présence

VALIDATION

Attestation de fin de formation remise aux participants

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
Des adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles peuvent être mises en place sur demande

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Articles L2315-18 et suivants du Code du travail